

Annexe au Contrat - Plan de sortie et de changement de fournisseur (« Plan »)

1. Personnes de contact

- Contact Alpega pour le changement de fournisseur et la sortie : hotline@teleroute.fr ou votre gestionnaire de compte.
- Contact chez le client pour le changement de fournisseur et la sortie : fourni par le client

2. Contenu de la notification écrite du Client

- Les données concernées par la notification, conformément à l'identification convenue dans le présent Plan.
- La destination des données : l'infrastructure TIC sur site du Client ou un Fournisseur de destination (tel que défini dans le Règlement sur les données), y compris les spécifications techniques pertinentes concernant le site de destination.
- Le lieu où les données doivent être exportées et transportées.
- La demande de changement de fournisseur et de sortie ainsi que les informations y afférentes seront transmises par le Client au contact Alpega désigné au point 1.

3. Obligations d'Alpega de réagir à la notification écrite

Dans les 14 jours, Alpega répondra au Client par écrit (un e-mail suffit) en lui communiquant les informations suivantes :

- La confirmation des catégories de données à transférer durant la procédure de changement de fournisseur.

4. Données exportables

Les données suivantes sont disponibles et peuvent être exportées soit par Alpega, soit directement par le Client (l'exportation des données ne concerne que les données disponibles dans les outils internes et les modules complémentaires d'Alpega qui font partie du contrat actuellement en vigueur entre Alpega et le Client) :

- Itinéraires de fret habituels de la société, publiés et consultés

Objets de données disponibles : Détails du fret : date, origine, destination, type de fret	Format : format CSV ou JSON	Exportation à effectuer par le Client : non applicable	Remarques : données des 3 derniers mois disponibles
---	-----------------------------------	--	---

- Offres de véhicules habituelles de la société, publiées et consultées

Objets de données disponibles : Détails du fret : date, origine, destination, type de fret	Format : format CSV ou JSON	Exportation à effectuer par le Client : non applicable	Remarques : données des 3 derniers mois disponibles
---	-----------------------------------	--	---

- Contenu des discussions

Objets de données disponibles : Conversations ou accords avec documentation jointe	Format : format CSV ou JSON	Exportation à effectuer par le Client : Oui
--	-----------------------------------	---

- Bourse de fret privée : Données relatives aux différentes sociétés / fournisseurs faisant partie de l'environnement Privé

Objets de données disponibles : Données sur les entités juridiques incluses dans la bourse de fret privée (nom, numéro de TVA, pays, province, adresse, données de contact)	Format : format CSV ou JSON	Exportation à effectuer par le Client : Oui
--	-----------------------------------	--

5. Efforts et coûts d'exportation

Certaines des données disponibles peuvent être exportées directement par le Client (pour plus de détails, voir le chapitre précédent). Pour le Module/Modules complémentaires qui doivent être exportés par Alpega, les efforts décrits dans l'aperçu suivant s'appliquent :

Module complémentaire	L'exportation peut être effectuée par le Client	Efforts
Itinéraires de fret habituels de la société, publiés et consultés	non	Jusqu'à 2 jours-homme
Offres de véhicules habituelles de la société, publiées et consultées	non	Jusqu'à 2 jours-homme
Contenu des discussions ; conversations ou accords avec documentation jointe	oui	aucun effort si l'exportation est effectuée par le Client
Bourse de fret privée	oui	aucun effort si l'exportation est effectuée par le Client

Si le Client a besoin de l'aide d'Alpega pour les éléments qui peuvent être exportés par le Client lui-même de manière autonome, les coûts d'exportation réels seront facturés sur la base du temps et du matériel.

6. Confirmation des données à transférer

Le Client répondra en mentionnant les données et documents qu'il souhaite recevoir au cours de la Période de transition convenue (ou une période alternative). Certaines des données disponibles peuvent être exportées par le Client.

7. Calendrier et tests

Pendant la Période de transition :

- Le calendrier convenu pour l'exportation et le transfert des données et des documents choisis est fixé pour une durée maximale de 3 mois.
- Le Client vérifiera que les données exportées ne sont pas corrompues et qu'elles correspondent au format standard dans lequel les données doivent être fournies (tel que décrit au chapitre 4).
- En cas de changement vers un Fournisseur de destination différent, Alpega n'est pas responsable de la livraison des données exportées dans la structure de données du nouveau Fournisseur de destination.
- Le Client reconnaît et accepte que l'accès aux données et la possibilité de les télécharger sont limités aux données qui ne dépassent pas la période de conservation convenue (le cas échéant), calculée à compter de la date du téléchargement par le Client.

8. Exécution du processus de sortie

Alpega exportera et transportera par des moyens électroniques ou physiques les données ou documents qui ne peuvent pas être téléchargés de manière autonome par le Client à l'endroit indiqué par ce dernier. Le Client (ou tout tiers que le Client a autorisé) doit importer et mettre en œuvre les données (ou actifs numériques) dans ses propres systèmes ou dans les systèmes du Fournisseur de destination. Alpega réagira dans les plus brefs délais afin que le Client puisse changer de fournisseur au cours de la Période transitoire convenue.

9. Changement de fournisseur réussi

Dès que le Client informe Alpega que le processus de changement de fournisseur a été mené à bien, Alpega s'engage à notifier immédiatement au Client la résiliation du Contrat. Si le Client ne notifie pas Alpega d'un changement de fournisseur réussi ou en l'absence d'une telle notification, alors qu'Alpega a des raisons valables de penser que le changement de fournisseur a été effectué avec succès par le Client, Alpega peut envoyer au Client une demande de confirmation de la réussite du changement de fournisseur. Si le Client ne confirme pas la finalisation réussie du changement de fournisseur dans les 30 jours ouvrables suivant cette demande, le changement sera réputé avoir été effectué avec succès et le Contrat sera résilié.